



POINT INFO 14

Depuis le 27 février 2018, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a ouvert en partenariat avec le Département un nouveau Point-Info 14 à la mairie de Merville-Franceville-Plage.

Le Calvados compte une trentaine de Points Info 14. Ils permettent aux personnes éloignées des services d'avoir, gratuitement et à portée de main, un point de contact avec de nombreux services administratifs par le biais d'Internet, de la visioconférence ou d'un simple téléphone.

L'utilisateur peut ainsi effectuer toutes ses démarches administratives à distance, consulter des informations, recevoir des documents ou encore dialoguer avec un agent administratif (pour certains partenaires), tout en étant guidé par le référent du Point Info 14.

Cette personne vous accompagne dans de nombreuses démarches :

→ Montage du dossier retraite ;

Le Point-Info sera ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le lundi après-midi sur rendez-vous uniquement.

Service gratuit, ouvert à tous.

Tél. 02 61 53 59 21 - pointinfo14-merville@normandiecabourgpaysdauge.fr - normandiecabourgpaysdauge.fr

Agenda 2018

- Atelier graffeur : 5 mai
- Commémoration armistice : 8 mai
- Foulées Ranvillaises : 10 mai
- Semaine de l'Europe : du 16 au 19 mai
- Commémorations du débarquement : 5, 6 et 7 juin
- Journée du Patrimoine : 15 septembre
- Le jour de la nuit : 12 et 13 octobre

→ Demande d'aide au logement ;

→ Dossier de rénovation d'habitat ;

→ Démarche de carte grise, prime d'activité, contact avec la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT, la préfecture, Pôle emploi, URSSAF...

BUDGET

Le Conseil municipal a voté le 15 mars le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017.

En fonctionnement l'exécution budgétaire dégage un excédent de fonctionnement de 401 551 € et un excédent cumulé d'investissement de 457 725 €.

L'autofinancement se situe à un bon niveau et permet de financer les investissements 2018.

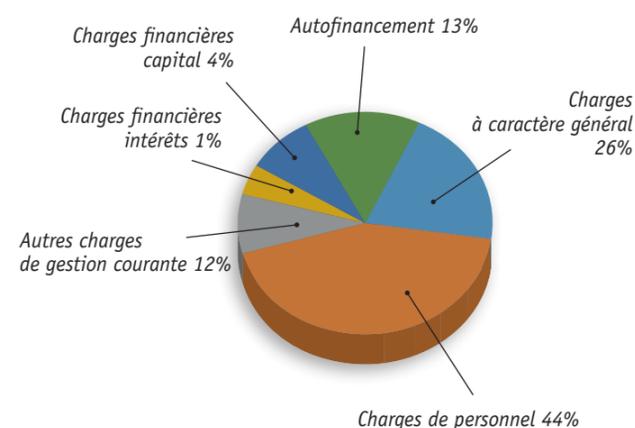
Un emprunt de 600 000 € sur dix ans à un taux de 0,87% a été contracté en fin d'année 2017 pour permettre de constituer une réserve en vue des investissements à plus long terme.

L'encours 2018 de la dette est de 304 803 € et l'annuité 2018 de remboursement s'élève à 83 508 €. Le budget 2018, voté le 05 avril, est équilibré en dépenses et recettes à :

→ 1 760 254 € pour la section de fonctionnement.

→ 1 745 385,02 € pour la section d'investissement.

Financement des dépenses 2017 avec 100 € de recettes



Mot du maire



Début avril, la commune accueillait, Bruno Massot, champion olympique et champion du monde de patinage artistique en couple. Venu se reposer en famille chez ses parents, c'est tout naturellement et avec beaucoup de simplicité qu'il a répondu à l'invitation du conseil municipal. A la fin de la réception et avant de signer le livre d'Or, la commune lui a offert son portrait réalisé par Chaunu, dessinateur de presse.

En mars dernier, le conseil municipal a examiné le compte administratif 2017 ainsi que le budget primitif 2018. La gestion rigoureuse des finances communales a toujours été un objectif essentiel pour le conseil municipal. La commune faiblement endettée, possède une bonne capacité d'auto financement et maîtrise ses ambitions, notamment sur les investissements. Pour la troisième année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes, restant ainsi au niveau de 2015.

Les travaux d'agrandissement de l'école maternelle de Ranville étant terminés, il restait à lui donner un nom. Le conseil municipal a choisi, l'école sera inaugurée « Ecole Marlène Jobert », le 26 mai en présence de l'artiste. A l'école élémentaire, une cinquième classe ouvrira à la rentrée de septembre 2018.

Au moment où vous lirez ce bulletin d'informations, les travaux routiers sur la RD 37 se termineront et cela achèvera la rénovation de cette départementale qui traverse notre commune.

A l'issue de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 28 novembre 2017, le président de l'Amicale Laïque, pour des raisons professionnelles, a démissionné et aucun candidat ne s'est présenté, malgré un bilan moral et financier excellent. Aujourd'hui, il est devenu urgent, pour l'amicale, de retrouver un président, au risque de voir la dissolution de l'amicale à la fin de la saison (30 juin 2018). J'espère, vivement, que parmi les 150 adhérents de cette association, un candidat va se présenter.

Enfin je profite de ce bulletin d'informations pour rappeler quelques règles simples de civisme. Les places de stationnement sont dans le domaine public et à ce titre elles ne sont pas réservées. La commune est dotée de nombreuses places de stationnement, aussi il est inutile et dangereux de se garer en dehors.

Votre Maire,
Jean-Luc Adélaïde.



Flash N°41 - Mai 2018

Conception & réalisation DAUPHIN com Imprim - Tél. 02 31 23 60 70

Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales



Rédaction & diffusion : Mairie
3, rue des Airbornes - 14860 RANVILLE
Tél. : 02 31 78 76 08 - Fax : 02 31 78 00 52
www.ranville.fr - Secreteriat@ranville.fr



M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

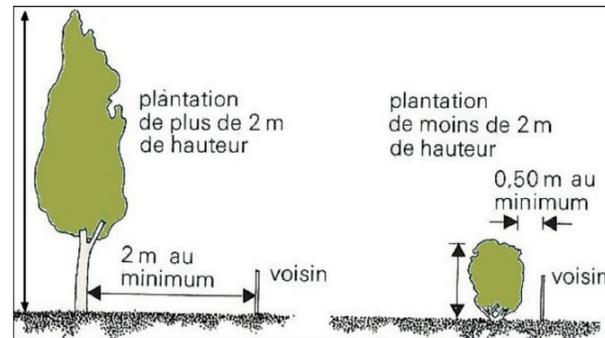
N°41 - Mai 2018



L'ENVIRONNEMENT À RANVILLE

Plantation & Réglementation. (Réglementation PLU)
Les haies plantées en limite de propriété seront constituées de végétaux d'essences locales. Le Cèdre du Canada (Thuja) et le Laurier Palme (Prunus laurocerasus) sont des essences exotiques, elles ne sont pas autorisées.

A quelle distance dois-je planter ma haie ?



Après la plantation, l'entretien

[Arrêté du 1^{er} octobre 2015]

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb de ces voies. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur le domaine public.

Les propriétaires ou les locataires occupant les rez-de-chaussée des maisons situées en bordure de la voie publique, sont tenus de balayer ou de faire balayer de désherber ou de faire désherber, les trottoirs, caniveaux et pied de mur devant leur maison, magasin, cour, jardin, mur et autre emplacement, afin de les maintenir constamment dans un parfait état de propreté.

Comment entretenir...

Pour rappel :

- En 2010, la commune signe la charte FREDON
- Le 1^{er} janvier 2017, L'état vote la « Loi Labbé » (interdiction des produits phytosanitaires)

Les impacts :

- Pour la commune :
 - Interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires sur le domaine public (sauf cimetière).
- Pour les particuliers :
 - La vente, des produits phytosanitaires est contrôlée.
 - L'utilisation sur un terrain privé est tolérée.
 - Il est interdit aux particuliers d'utiliser des produits phytosanitaires sur le domaine public (trottoir, pied de mur, caniveau).

Comment faire ?

Il existe de nombreuses alternatives écologiques aux produits chimiques. Des préparations que nous pouvons concocter nous-mêmes avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché.

C'est par exemple le cas du vinaigre blanc. Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée.

Recette maison du désherbant 100% naturel

- Cinq litres d'eau.
- Un kilo de sel iodé.
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

Autre désherbant naturel : l'eau de cuisson des pommes de terre.

L'eau de cuisson des pommes de terre bouillante fera également le même effet. Attention cependant à ne pas arroser les fleurs et les légumes du jardin.

[sources : jardinage.lemonde.fr]



LES POÉTIQUES DU CANAL 2018

Mais où est donc passé le public ?

Après trois semaines de résidence, les artistes invités au festival des Poétiques du Canal ont restitué leur travail les 13,14 et 15 avril ; si la prestation, à Ranville de Flora Pilet de la Compagnie Noésis intitulé « L'Arrachement » extrait d'un livre d'Henri Michaux a eu un certain succès, il n'en fut pas de même pour les autres artistes.

Pourtant ces rencontres ont été d'une grande intensité et riches en émotions.

Ce temps fort avait lieu à la Cité de Chantier à Colombelles, sur un site lourdement chargé d'histoire ; lieu tout naturel pour un thème qui était le patrimoine industriel.



La SMN a revécu le temps d'un festival, cette « NGD » Nouvelle Grande Dame » évoquée par le poète Jean Cagnard dans le texte élaboré au cours de sa résidence, lu par lui-même et mis en son lors de la restitution par Guillaume Voisin. La sirène a retenti à plusieurs reprises, souvenir d'un temps heureux (oui heureux ?) qui aidait les spectateurs à se mettre « dans la peau » des travailleurs, le tout dans une poésie porteuse d'une intense émotion que certains ont eu du mal à contenir.

Ce fut aussi la restitution de Sandrine Cnudde, randoiseuse, poétesse, relatant son parcours effectué à pied entre Condé sur Noireau et Bénouville et son émotion a été visible lorsqu'elle a évoqué sa « rencontre » avec Dumont d'Urville à Condé et les pierres posées près de lui provenant de Terre Adélie. Quel fut leur parcours, question légitime pour une marcheuse voyageuse qui a entre autres traversé le Groënland avec son chien « qui portait ses croquettes » !

D'autres artistes nous ont enchanté : Manuelle Campos et son accordéon, Cécile Danolky avec ses photographies du site de Colombelles et des dessins associés ou Franck Achard et son « Envol des baleines ».

Malheureusement, un public très peu nombreux a pu profiter de ces instants magiques, emplis de poésie, absolument accessible à tous, et pleine d'humour.

Public, où es-tu ?



DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

Des entreprises se déclarant mandatées par la mairie, opèrent sur la commune du démarchage téléphonique ou en porte à porte.

Aucun démarchage téléphonique n'est jamais organisé par la commune.

Aucune entreprise ou artisan n'est jamais mandaté par la commune.

Dans tous les cas, il s'agit d'escroqueries et la commune appelle les particuliers à la plus grande vigilance.



CONCOURS MAISONS FLEURIES

Ranville a été primé au concours des villages fleuris, pourquoi ne pas alors aussi primer les jardins de notre commune ?

Mis en place en 2017, la commune relance cette année le concours des maisons fleuries. Pour participer :

- Habiter la commune
- Posséder un jardin visible de la rue
- S'inscrire à la mairie
- Date limite d'inscription : 30 juin 2018

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie ou consulter le règlement sur le site de la commune.



Bulletin d'inscription

CONCOURS MAISONS FLEURIES

A retourner ou déposer à la Mairie avant le 30 juin 2018

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Agissons ensemble pour une plage au naturel !

Chantiers hebdomadaires de récolte de déchets

A récolter :

bouteilles, sachets, cordages, canettes, papiers, mégots, bois usinés, ...

A laisser en place :

bois naturels et autres végétaux, coquillages, animaux morts, ...

Ouvert à tous.

RDV ici même, les jeudis de 9h30 à 11h30.

Pinces et sacs fournis, apportez vos gants !

Une initiative citoyenne organisée en partenariat avec

Plus d'infos sur www.rivagepropre.com ou www.facebook.com/cotefleuriepropre

Merci pour la planète, la mer et le littoral, la biodiversité ...et les générations futures !

Rivage propre

Rivage Propre est une opération créée il y a 20 ans, qui est principalement centrée sur la question des macro-déchets littoraux. Cette opération est menée par le CPIE Vallée de l'Orne (association à but non lucratif), en partenariat, avec le Département de la Calvados et l'Agence de l'Eau Seine Normandie et, depuis 2016, le soutien financier de la Région Normandie. Les diverses actions menées dans ce cadre, auprès des scolaires, du grand public, des collectivités et autres acteurs locaux, ont pour finalité de favoriser la préservation du patrimoine naturel du littoral calvadosien, et principalement l'écosystème des hauts des plages, dépendant de la laisse de mer. Ramassage des déchets le long de l'Orne les jeudi matin de 9h30 à 11h30 au pont de Ranville (chemin de halage en direction de Sallenelles) Des pincettes à déchets et des sacs poubelle sont mis à disposition des volontaires, chacun peut venir aider le temps qu'il le désire. L'importance d'extraire de la nature tout déchet plastique, qui représente un danger grandissant pour la faune aquatique, et d'une façon générale, pour les futures générations.

Plus d'informations sur :

<https://www.facebook.com/cotefleuriepropre/> - <https://www.rivagepropre.com/>